

COP 26 : COMMENT MOBILISER DES FINANCEMENTS CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE?



Philippe Waechter
Directeur de la recherche économique

LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, LES OUBLIÉS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis le sommet de Copenhague en 2009, les pays développés se sont engagés à verser 100 milliards de dollars par an aux pays en développement pour faciliter la transition énergétique, mais aussi pour se prémunir face au changement climatique. Cet engagement est aussi une composante essentielle de l'accord de Paris sur le climat. Cependant, les pays développés n'ont pas tenu parole. Les engagements effectifs ont été plutôt de l'ordre de 80 milliards au cours des dernières années, loin des 100 milliards. Cette aide insuffisante est aussi mal répartie, puisque l'Asie est, de loin, le principal bénéficiaire de cette aide (43 %), loin devant l'Afrique (26 %) et l'Amérique latine (17 %).

Lors de la COP 26 à Glasgow, la pression supplémentaire viendra de l'urgence. Il faut que la planète se cale rapidement sur la bonne trajectoire sous peine de largement dépasser les objectifs de l'accord de Paris, avec les conséquences dramatiques qui y sont associées. Les pays en développement ne peuvent pas être en retard. Leur besoin est fort, compte tenu de la situation conjoncturelle. Il doit aussi s'accompagner d'un rééquilibrage géographique en faveur de l'Afrique. Sur le premier aspect, les pays émergents sont très en retard dans le retour vers la situation d'avant crise, alors que les pays développés reviendront sur le niveau de 2019 dès cette année. Ces pays n'auront pas les moyens de financer la transition énergétique : il faut les aider. L'Afrique est la zone géographique au développement démographique le plus rapide aujourd'hui. Ce sera vrai aussi dans le futur. Il faut aider ce continent à franchir le cap climatique.

Pour faire face au changement climatique, la seule solution possible est globale. La solidarité est nécessaire entre toutes les parties prenantes pour respecter les engagements de l'accord de Paris. L'enjeu de Glasgow est donc d'infléchir à la baisse les émissions de gaz à effet de serre, de créer les conditions d'un investissement efficace pour chaque pays sur son territoire, mais aussi dans le reste du monde, pour compenser ce qui n'a pas été fait. Sacré programme !!!



Olivier Vietti
Gérant obligataire Senior

LES OBLIGATIONS VERTES : UN OUTIL AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Il y a des signes qui ne trompent pas. Les obligations vertes sont devenues une classe d'actif incontournable pour les investisseurs souhaitant mettre en place des stratégies bas carbone. L'année 2021 apparaît déjà comme une année record, où les nouvelles émissions durables sont attendues à près de 900 milliards de dollars, dont plus de 400 milliards pour les obligations vertes. La poursuite de transactions inaugurales d'États, comme l'Italie ou l'Espagne, ainsi que d'émissions d'entreprises, expliquent cette forte croissance. Et cette tendance observée ne devrait pas fléchir sur les prochaines années, à l'image de l'Union européenne qui prévoit d'émettre près de 250 milliards d'euro de ces obligations les prochaines années. La vague verte est donc bien là et la sélection de nos investissements doit être encore plus exigeante.

Nous appliquons au sein de la gestion obligataire d'Ostrum AM un processus d'investissement qui vise à concilier la recherche d'impact environnemental et de performance financière. Au-delà de la sélection de projets qui permettent de décarboner les portefeuilles, comme les énergies renouvelables, la mobilité bas carbone et durable ou la préservation des écosystèmes, nous analysons les stratégies environnementales des émetteurs. Cette meilleure connaissance acquise des stratégies émetteurs permet d'intégrer de nouveaux instruments, comme par exemple les *sustainability-linked bonds*. Nous nous assurons aussi de la performance financière des actifs investis et évaluons la « *greenium* » de chaque obligation, prime verte payée par rapport à l'obligation traditionnelle du même émetteur. S'il est aujourd'hui indiscutable que les *greeniums* tendent à être négatives sous l'effet d'un déséquilibre offre-demande et de l'intégration de ces titres au programme d'achat de la BCE, l'hétérogénéité des valorisations et la pérennité de la situation interrogent. C'est la raison pour laquelle nous sommes convaincus qu'une gestion active des obligations vertes est adaptée pour exploiter toutes les vertus qu'offrent ces instruments.



Nathalie Beauvir-Rodes
Analyste senior sur les obligations à impact

OPTIMISER LA MOBILISATION DES FONDS EN SÉLECTIONNANT LES ACTIFS PRÉSENTANT LE PLUS D'IMPACT

L'accélération nécessaire des efforts visant à lutter contre le réchauffement climatique et réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains qui en découle, est un des enjeux clés auquel doit répondre le secteur de la finance privée aujourd'hui. Les investisseurs et gérants d'actifs sont de plus en plus nombreux à annoncer leur mobilisation sur ces sujets et à les intégrer dans leur stratégie de développement. Ostrum AM fait partie de ces acteurs. A travers nos mandats et fonds ouverts, nous accompagnons nos clients, afin de les aider à concrétiser leurs engagements climat et à optimiser leurs impacts. L'investissement dans les obligations durables, classe d'actif sur laquelle nous sommes un acteur très engagé avec plus de 17 milliards d'euros d'exposition à fin septembre 2021 (source : Ostrum AM), répond à cet objectif.

Les obligations vertes, notamment, sont des obligations qui permettent de flécher les fonds levés vers des projets ayant un impact positif sur le climat et l'environnement. De nouveaux instruments, tels les *sustainability-linked bonds* indexés sur des indicateurs promouvant la neutralité carbone des émetteurs, sont également des outils intéressants.

Toutefois, des instruments de qualité variée se côtoient dans le marché et il est donc important de mobiliser les fonds vers ceux qui génèrent le plus d'impact. En cela, l'analyse extra-financière joue un rôle clé. Une attention particulière sera portée sur la stratégie globale de l'émetteur en matière de transition énergétique, le niveau de matérialité et d'additionnalité des projets financés (ou celui des cibles prédéfinies), ainsi sur le reporting d'impact, tant sur les aspects chiffrés que méthodologiques.

MENTIONS LÉGALES

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique.

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.
Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros - RCS Paris: 329 450 738 - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009 - 43 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris - www.im.natixis.com

